

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/09/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/09/2021

Délibération n° D-2021-315

**Contrat de performance énergétique et exploitation des
installations climatiques - Approbation du marché**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Thibault HEBRARD

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

**Pôle Cadre de Vie et Aménagement
Urbain**

**Contrat de performance énergétique et exploitation
des installations climatiques - Approbation du
marché**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les installations de chauffage, de traitement de l'air et de la climatisation de différents bâtiments font aujourd'hui l'objet de plusieurs marchés d'entretien et de dépannage avec intervention 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Ces marchés arrivant à échéance, et de nouveaux sites étant intéressés par ce type de prestations, le Conseil municipal a approuvé, par délibération D-2021-53 en date du 15 mars 2021, la convention constitutive d'un groupement de commande entre la Ville de Niort, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la Communauté d'Agglomération du Niortais, l'association de gestion de la Scène nationale « Le Moulin du Roc » pour l'achat de prestations d'exploitation et de maintenance d'installations thermiques sur la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2026.

Parallèlement, le Décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit Décret tertiaire, issu de la loi Elan, donne de nouvelles obligations de sobriété énergétique aux gestionnaires de patrimoine et fixe les échéances d'économies d'énergie par rapport à une consommation de référence (qui ne peut être antérieure à 2010), de : - 40% d'ici 2030, - 50% d'ici 2040 et - 60% d'ici 2050.

Le respect de l'obligation de performance énergétique et la nécessité de mise en œuvre des moyens correspondants a fait évoluer la forme de ce type de marché d'exploitation des installations climatiques pour tendre vers des Contrats de Performance Énergétique (CPE) avec un intéressement du prestataire sur le poste dit « P1 » de fourniture de combustible.

Le marché est un CPE, sous la forme d'un Marché de Température avec Intéressement (MTI), c'est-à-dire la livraison de chaleur avec intéressement, la conduite, le dépannage, l'entretien et la garantie totale des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire dont le suivi sanitaire, de ventilation, de traitement d'eau, de rafraîchissement des bâtiments.

Les modalités de l'intéressement sont les suivantes :

- si la consommation réelle se situe dans la zone de neutralisation de 5% de l'objectif contractuel de consommation proposé, l'intéressement est alors considéré comme nul ;
- si les objectifs contractuels de consommation ne sont pas atteints, l'intéressement sera alors un surcoût supporté en intégralité par le titulaire du contrat et déduit des factures remises au maître d'ouvrage concerné ;
- si les objectifs contractuels de consommation sont atteints, l'intéressement est un bénéfice partagé à égalité entre le titulaire et le maître d'ouvrage (ou la personne publique occupant le site en question).

Le marché comporte trois postes, à savoir :

- poste P1 : approvisionnement en énergie ;
- poste P2 : direction, conduite, surveillance, contrôles et entretien courant de l'ensemble des installations et locaux concernés par le contrat ;
- poste P3 : provision financière pour remise en état de niveau 3, soit un P3 de montant dit « raisonné » permettant en plus du simple renouvellement, une amélioration des matériels au fil du marché à des fins de performance et d'économie d'énergie.

Il concerne les bâtiments suivants :

| | | |
|---------------------------------|------------------------------|--------------------------|
| Médiathèque | Centre de rencontre de Noron | Hôtel administratif CCAS |
| Moulin du Roc – Scène Nationale | Port Boinot | Pôle enfance Orangerie |
| Fort Foucault | Pavillon Grapelli | Crèche Angélique |
| Crématorium | Aérodrome | Crèche Mélodie |
| Hôtel administratif VDN | CSU police municipale | Halte-garderie |
| Espace Michelet | | CCAS EMVS et médiation |

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué à : ENGIE Solutions -16400 PUYMOYEN.

Pour un montant estimatif sur 5 ans de : 1 450 038,10 € HT (taux de TVA multiples et certains éléments de gestion non taxés), soit 1 724 206,10 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de Contrat de Performance Energétique et exploitation des installations climatiques, attribué à ENGIE Solutions aux conditions indiquées ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Thibault HEBRARD